MNÉMO/
/TECH///
//FICHE/

POE

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI

09.2020

DÉFINITION

C'EST QUOI ?

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) est une action de formation pour un demandeur d'emploi pressenti au recrutement.
Elle lui permet d'acquérir les compétences requises pour la tenue du poste de travail pour lequel il y a une volonté de le recruter. À cette fin, la POE se réalise en amont de la signature du contrat de travail.
L'objectif de la POE est ainsi de faciliter l'intégration d'un demandeur d'emploi dans une structure pour un emploi sur lequel est identifié un besoin de montée en compétence du candidat présélectionné.

CARACTÉRISTIQUES

QUEL EST LE PUBLIC ÉLIGIBLE ?

Au démarrage de l'action, le bénéficiaire doit avoir le statut de demandeur d'emploi, c'est-à-dire être inscrit sur les listes correspondantes de Pôle emploi.

QUEL EST LE STATUT DU BÉNÉFICIAIRE ?

Durant la formation, le bénéficiaire acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle et n'est pas considéré, sur cette période, comme salarié de la structure qui souhaite l'embaucher. Il le deviendra à son embauche en CDI, en CDD d'au moins 12 mois, en contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois ou en contrat d'apprentissage.

FORMATIONS

QUELLES SONT LES FORMATIONS ÉLIGIBLES ?

Il existe différents parcours éligibles à la POE, s'adressant à des profils différents et dont les objectifs ne sont pas les mêmes. Si vous souhaitez en savoir plus sur ces parcours, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller.
L'action de formation ne peut excéder 400 heures et doit être réalisée par un organisme de formation interne ou externe.

MISE EN ŒUVRE

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE ?

Il y a deux types de POE :

+ **les POE individuelles (POEI),** qui sont à l'initiative d'un employeur et qui visent tous les types d'emploi ;
+ **les POE collectives (POEC),** qui permettent de pourvoir les besoins de plusieurs employeurs. L'OPCO est à l'origine de la démarche ou accompagne Pôle emploi. Cette POEC concerne des métiers précis de la santé et des activités support (par exemple : aide-soignant, surveillant de nuit, technicien informatique, etc.).

L'action de formation d'une POE a une durée maximale de 400 heures (le stage est compris dans ce volume horaire).
Le calendrier de formation ne doit pas comporter d'interruption de plus de 15 jours. Un tuteur peut être désigné.

FINANCEMENT

QUELLE EST LA PRISE EN CHARGE ?

La POEI est financée par Pôle emploi à hauteur de :

+ 5 € par heure de formation théorique lorsque la formation est délivrée par un organisme de formation interne à l'entreprise ;
+ 8 € par heure de formation théorique lorsque la formation est délivrée par un organisme de formation externe à l'entreprise.

L'OPCO abonde les frais pédagogiques restants après le financement de Pôle emploi et dans le respect des règles édictées par son conseil d'administration.
La POEC est financée par Pôle emploi sur l'ensemble des coûts pédagogiques si l'action de formation s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets et en respecte les règles.

L'OPCO Santé vous accompagne dans la mise en place de la POE pour définir :

+ les règles d'éligibilité et de prise en charge ;
+ des partenariats innovants sur les territoires.

Pour en savoir plus, consultez notre site opco-sante.fr.

OPCO SANTÉ

L'AGENCE GLOBAL NATI E © Gettyimages